



La "contribution volontaire à la neutralité carbone" permet de contribuer à la neutralité carbone mondiale au-delà des obligations légales en participant au développement de projets qui favorisent la réduction ou la séquestration des émissions de gaz à effet de serre.

À la Fondation GoodPlanet, nous développons des projets de solidarité internationale et d'intérêt général à forts impacts. Ces initiatives offrent des solutions alternatives aux pratiques émettrices de gaz à effet de serre des populations, dans le but d'éviter, d'atténuer et de réduire ces émissions.

ATTESTATION DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE À LA NEUTRALITÉ CARBONE

La Fondation GoodPlanet atteste que MME CHARLOTTE DE LAROCHE.....dans le cadre de son activité a participé au financement de projets d'évitement de CO2, le : 20/06/2025 pour une valeur de : 13,50 tonnes équivalent CO2.

Cette attestation de contribution volontaire à la neutralité carbone est valable 1 an à compter de la date mentionnée ci-dessus. Le contributeur peut communiquer sur cet engagement uniquement pendant sa période de validité. Au-delà de cette période, il devra renouveler sa contribution volontaire à la neutralité carbone avec des chiffres actualisés.



Les projets de contribution volontaire à la neutralité carbone accompagnés par la Fondation GoodPlanet portent sur des **GES évités** et répondent à **9 des 17 Objectifs de Développement Durable**.

Ils apportent toute une série de co-bénéfices sociaux et économiques : soutien au développement des communautés locales, protection des écosystèmes, réduction de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles...

Les crédits carbone associés à ces projets se calculent sur le long terme :

Les projets de contribution à la neutralité carbone de la Fondation GoodPlanet concernent 3 thématiques 3 continents :

- **Valorisation des déchets ménagers en Afrique**, permettant d'éviter plus de 23.000 tonnes de CO2 grâce au traitement de nombreuses tonnes de déchets au Cameroun (34.853 tonnes) et à Madagascar (6.790 tonnes).
- **Déploiement de cuiseurs solaires en Amérique du Sud (Bolivie)**, permettant d'éviter plus de 45.000 tonnes de CO2 évitées via 11.600 cuiseurs solaires distribués.
- **Développement du biogaz en Inde (Siddlaghatta, Hassan)**, permettant d'éviter plus de 150.000 tonnes de CO2 via 3.000 biodigesteurs installés au bénéfice de plus de 15.000 bénéficiaires.

En corrélation avec ses projets environnementaux et les co-bénéfices créés, la Fondation GoodPlanet a évalué un "prix juste" pour chaque crédit carbone, qu'elle valorise à **28€ par tonne équivalent CO2**.

Certification : **Gold Standard**

ONG partenaires :



MME CHARLOTTE DE LAROCHE
42 RUE DE BASSANO

75008 PARIS
FRANCE

Paris, le 20/06/2025

RÉCÉPISSÉ DE VERSEMENT DE FONDS

Participation au programme Action Carbone Solidaire

Contribution climatique :

13,50 tonne(s) équivalent CO2 soit **##378,00 €##**

Votre contribution climatique a permis de financer un portefeuille global de projets de la Fondation Goodplanet qui portent sur 2 thématiques :

- ✓ L'accès aux énergies renouvelables ;
- ✓ La valorisation des ordures ménagères en compost.

La Fondation GoodPlanet soutient, via le mécanisme de contribution climatique, des projets portés par des entités à but social (ONG, coopératives, petites entreprises, etc.), c'est-à-dire des projets s'inscrivant dans une **démarche de solidarité internationale et d'intérêt général**.

Nos projets de soutenus par la contribution climatique sont systématiquement évalués et enregistrés auprès des labels internationaux les plus exigeants, en particulier le **Gold Standard** (GS) et le **Voluntary Carbon Standard** (VCS).

Conformément à la législation en vigueur en France, la contribution climatique n'ouvre pas droit à la déductibilité fiscale.